

## **DISPOSITIF ANTI-HARCELEMENT ELEVES**

L'Académie de Musique de Genève (AMG), souhaitant offrir à ses élèves un climat favorable à l'apprentissage de la musique, a mis en place un dispositif destiné à prévenir des situations de harcèlement. Pour ce faire, l'AMG a nommé une personne de confiance.

### **Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?**

Une personne de confiance est une personne impartiale et neutre, qui est disponible pour parler de différents problèmes en toute discrétion.

L'élève, avec l'aide de la personne de confiance, peut trouver une solution autonome à ses soucis. Le cas échéant, elle peut l'orienter vers des associations externes pertinentes.

### **La personne de confiance**

Dans le cadre du dispositif anti-harcèlement, c'est Madame Sophie Alice Oblette Mataguez, membre du Conseil de Fondation, qui est notre personne de confiance.

### **Le contact de la personne de confiance**

La personne de confiance est disponible aux coordonnées suivantes : 0033 643 82 30 37 ou [sophie.alice.oblette@gmail.com](mailto:sophie.alice.oblette@gmail.com)

### **Lieu de rencontre**

Le lieu de rencontre est à définir d'entente entre l'élève et la personne de confiance. La rencontre peut avoir lieu en présentiel ou en ligne. Les parents peuvent participer à la rencontre.

### **Démarche**

Les élèves peuvent prendre contact avec la personne de confiance pour aborder ses questions sur le harcèlement : la démarche est confidentielle ; l'entretien peut se dérouler en français ou en anglais ; le processus est gratuit.

### **A qui la personne de confiance rend-elle compte ?**

La personne de confiance présente un rapport anonymisé au Conseil de Fondation.